

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020 - 208

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 103
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0

Date de convocation :

23/10/2020

Date d'affichage :

12/11/2020

Votants :	104	Pour :	81	Contre :	4	Abstentions :	19
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	----

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est prononcé, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal

Absents : ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Laurence ; BOURGEOIS Josette ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Objet : subvention à l'association « les épis curieux »

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 1^{er} ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI et L. 2311-7, relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu les statuts de Terre d'Émeraude Communauté et notamment sa compétence « soutien aux associations » ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'espaces tests agricoles sur le territoire du Pays Lédonien, le Groupement agricole d'exploitation agricole (GAEC) du Pain sur la Planche, basé à Gigny, déjà engagé dans de nombreuses actions de formation en partenariat avec le Centre de Formation professionnel agricole (CFPPA) de Montmorot, a souhaité rejoindre ce dispositif innovant permettant l'installation d'agriculteurs en devenir pour tester la réalité du métier ;

L'espace test ainsi imaginé a une triple vocation :

- Un outil de production économique local à travers le maintien d'une production de paysan-boulangers viable et rentable avec un réseau de commercialisation existant exclusivement en circuit court,
- Un outil de formation - Ferme-école en partenariat avec le CFPPA de Montmorot (avec la possibilité d'ouvrir à d'autres organismes de formation via le CFPPA), pour l'accueil et la formation de futurs paysans avec un outil opérationnel,
- Un lieu test agricole pour de futurs exploitants (avant leur installation définitive) afin de valider leur capacité technique de production et leurs compétences d'exploitant, non « testable » en formation.

Considérant que la Communauté de communes Petite Montagne avait fait part à plusieurs reprises de son intérêt pour le projet, qui permet l'installation d'agriculteurs en diversification sur le territoire ;

Considérant que la création de l'association les épis curieux est la première étape du projet global « Aux Epi Curieux » avant la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont l'ambition est de réunir Terre d'Émeraude Communauté, le CFPPA de Montmorot et des paysans.

Considérant, selon ses statuts, que l'association a pour objet social :

- l'activité agricole au sens de l'article L311 1 du code rural, la production agricole, la commercialisation agricole, locale et humainement soutenable,
- l'accueil de formations,
- la mise en place de lieux-test et d'un soutien technique, humain et matériel pour des agriculteurs en devenir,
- la mutualisation d'une partie de son matériel avec les usagers, dans la limite des disponibilités du matériel utilisé en priorité dans le cadre des trois activités susmentionnées
- des prestations de services agricoles en lien avec les activités susmentionnées,
- La sensibilisation à l'agro-écologie, via l'organisation occasionnelle d'ateliers et de visites des lieux,
- le développement d'un lieu d'actions d'expérimentations agricoles ;

Considérant qu'afin d'accueillir ce volume d'activités dans de bonnes conditions, l'association a besoin d'investissements matériels, d'aménagements et de travaux sur les bâtiments ainsi que sur la voirie à hauteur de 125 000 € ;

Considérant la demande de financement reçue par Terre d'Émeraude Communauté en date du 17 septembre 2020 ;

Considérant que le plan de financement projeté par l'association :

- autofinancement : 20 % / 25 000€
- subvention d'investissements de Terre d'Émeraude Communauté : 16 % / 20 000€
- subvention LEADER du Pays Lédonien : 64 % / 80 000€

Considérant l'intérêt pour Terre d'Émeraude Communauté de bénéficier d'un tel équipement sur le territoire ;

DECIDE

D'ACCORDER une subvention à hauteur de 20 000 € à l'association les Epis Curieux (imputation budgétaire au chapitre...),

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement de la subvention susmentionnée, ainsi que tous actes y afférents.

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 18/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

Fait et délibéré les ID : 039-200090579-20201029-D_208_2020-DE

Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

